



REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le présent règlement est élaboré ou modifié par comité directeur de l'association.

Il est adopté pour sa création et pour toute modification, lors des AG. Il est destiné à préciser les statuts de l'association.

Les adhérents, lors de leur 1^{ère} inscription, se doivent de prendre connaissance du règlement intérieur, il sera ensuite tenu à leur disposition.

Les membres du comité directeur de l'association sont les garants de son respect et de son application.

FONDAMENTAUX

Le règlement intérieur reprend en les synthétisant, certaines modalités, définies par les statuts afin, d'être le document de prise de contact des nouveaux adhérents. En cas de litige, ce sont les statuts qui priment.

Le club a pour objectifs, en dehors de tout esprit de compétition :

- D'autonomiser dans la pratique de la randonnée en montagne, tous ceux qui le souhaitent (*cartographie, utilisation boussole et GPS, préparation d'une rando, météo, étude de la neige et des avalanches, utilisation d'une corde d'assurance, d'un piolet, mais aussi amélioration des connaissances florales, faune, lecture de paysage, pastoralisme, écologie...*)
- D'encadrer des sorties de tous niveaux de difficultés sur un ou plusieurs jours.
- De promouvoir la responsabilité, la citoyenneté, le bénévolat

- **FONCTIONNEMENT**

L'adhésion du club part du 1^{er} septembre jusqu'au 31 aout.

Le président peut déléguer certaines de ses attributions, à tout membre du bureau, avec l'accord de la majorité absolue dudit bureau.

En accord avec les statuts, le trésorier a autorité pour régler toute affaire courante inférieure à soixante dix euros, passé ce palier, il doit en référer au bureau.

Le bureau se réunit autant que nécessaire, à chaque réunion, on planifie la date et le lieu de la suivante.

L'AG. se tient en juin .A l'ordre du jour figureront les : bilans moral et financier, le recueil des remarques et désirs de chacun.

Les membres du bureau doivent former leur remplaçant (*l'adjoit*) au minimum la dernière année de l'olympiade et si possible avant tout départ.

Les encadrants et membres du bureau se doivent solidarité.

C'est à l'AG que sera avalisé le montant des cotisations

Le nombre maximum d'adhérents sera fixé chaque année si nécessaire, en fonction du nombre d'encadrants.

En cas de difficulté de capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux habitants de la commune.

Les activités du club sont proposées aux adultes et aux enfants accompagnés de leurs parents, suivant la difficulté de la sortie : l'encadrant reste le seul juge.

En contre partie du paiement par le club : des coûts de formation, de la licence et des cotisations, chaque encadrant formé doit :

- L'organisation de 5 sorties/an durant 3 ans minimum.
- Au moins une sortie de niveau 1
- Participer à l'organisation d'activités à thème (*carto, escalade, lecture fine carte, apprentissage boussole, GPS, école de neige*).
-

INSCRIPTIONS A L'ASSOCIATION

- Pour une inscription aux activités du club, il est obligatoire de :
Remplir correctement et complètement toutes les rubriques de la fiche d'inscription.
Fournir un certificat médical portant la mention : "autorisé à la pratique des sports de montagne en altitude".
Prendre une licence FFME
- Un fichier regroupant toutes ces informations est tenu à jour par le bureau. Son exactitude dépend des informations données. La diffusion des informations principales est faite à tous les adhérents, sauf précision sur la fiche d'inscription.

INSCRIPTIONS AUX SORTIES

Ne peuvent s'inscrire que les personnes ayant rempli toutes les conditions d'adhésion au club.

Dans le cadre de la découverte, sur un ou deux jours, il est possible de profiter d'une couverture par assurance fédérale, en s'adressant au club. L'assurance de la première sortie découverte est prise en charge par le club, si une 2^{ème} sortie découverte est demandée par la même personne l'assurance reste à sa charge, et sera obligatoirement réglée à la trésorerie de St Orens montagne avant la sortie.

L'inscription se fait par mail de préférence ou par téléphone, auprès de l'encadrant de ladite sortie, elle se fait :

Du mercredi au jeudi précédent la sortie par mail

Ou le jeudi par téléphone de 18 h à 21 h

Aux dates précisées sur le calendrier pour les sorties sur plusieurs jours

(Si le club engage des frais pour ces sorties, ceux-ci pourront être réclamés en cas de désistement).

Un programme prévisionnel des sorties est publié chaque année en décembre, il précise : le calendrier, le niveau de difficulté, le lieu, et l'encadrant.

Le lieu définitif et l'horaire de départ de la sortie sont connus lors de l'inscription.

Le nombre d'inscrits est fonction de la difficulté et, du nombre d'encadrants et est défini par le responsable de la sortie (*entre 8 et 20 personnes*).

En cas de surnombre, une gestion de priorité sera mise en place (les personnes écartées d'une sortie deviennent prioritaires pour une suivante qui les intéresse, dans la mesure où elles confirment leur participation). Dans tous les cas, l'encadrant reste le seul décideur sous l'autorité du président.

DEROULEMENT DES SORTIES

Le rendez-vous est en général donné à Altigone puis, à une heure définie par l'organisateur, selon la saison et le lieu de sortie.

Après regroupement dans les voitures, le départ se fait à l'heure prévue.

Chaque sortie se fait sous la responsabilité de l'encadrant, il peut décider toute modification de dernière minute, due à la météo, la composition du groupe...

L'encadrant se fera un devoir d'adopter un rythme de marche compatible à l'homogénéité du groupe et en fonction des caractéristiques de la course.

Tous les membres du groupe constitué lors d'une sortie, doivent respecter les décisions de l'encadrant, et rester en permanence sous son contrôle, la sécurité est l'affaire de tous et un minimum de discipline est nécessaire.

Tout manquement aux présentes recommandations peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation, sans remboursement des cotisations.

Les déplacements se font en voiture personnelle et font l'objet d'indemnisation aux chauffeurs, des frais d'emploi de leur véhicule, suivant un barème en vigueur,

Cette gestion est faite par l'encadrant et chacun doit avoir assez de monnaie sur lui pour payer les frais.

En cas d'accident sur le trajet, seule l'assurance du véhicule intervient.

SECURITE

Chaque encadrant est responsable de l'état de son matériel de sécurité et de la pharmacie.

Pour les sorties raquettes, un équipement de sécurité "ARVA" plus pelle et sonde, est obligatoire.

Avant chaque sortie, le président ou un membre du bureau doit être informé par l'encadrant de la sortie, du lieu de celle-ci, de la voie empruntée, du nombre de participants.

En cas de modification de dernière minute, il ne doit pas oublier de les noter visiblement à l'intérieur d'un véhicule stationné sur le lieu de départ de la course.

MATERIEL A PREVOIR

Même pour une sortie d'une journée, il est indispensable d'être bien équipé, il y va de la sécurité de chacun.

L'encadrant du jour, peut vérifier l'équipement ainsi que le contenu d'un sac, avant le départ.

Cette liste précise le minimum obligatoire :

Sac à dos de montagne,

Chaussures de montagne

Protections contre le froid, la pluie, le soleil,

Rechange,

Vivres de courses,

Gourde,

Couverture de survie épaisse et sifflet, sangle de 2m et mousqueton à vis, licence ffme

Médicaments personnels.

Une liste détaillée peut être mise à la disposition de chacun sur simple demande aux encadrants.

Elle est consultable sur le site web du club www.saintorensmontagne.fr